

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation: 08 décembre 2022

#### **MEMBRES PRESENTS:**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

#### **MEMBRES EXCUSES:**

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Dominique ROBERT.

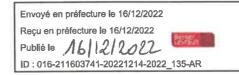
### **POUVOIRS:**

Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU, Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER, Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Fadilla DAHMANI, Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Marianne IRIARTE-HUET, Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL, Hassen SFAR donne pouvoir à François NEBOUT, Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS.

#### **MEMBRES ABSENTS:**

Jean Leopold SIWE-NANA, Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Cédric JEGOU a été nommé secrétaire de séance



# $N^{\circ}$ 2022-135- Finances - Garanties d'emprunts LOGELIA CHARENTE - Réhabilitation Foyer Soleil

Synthèse: Une demande de garantie d'emprunt de 25% a été formulée par Logelia Charente pour trois emprunts d'un montant total de 414 715  $\epsilon$  pour la réhabilitation du Foyer Soleil.

Logelia Charente a informé la Ville qu'elle va procéder à la réhabilitation du Foyer Soleil de Soyaux dans les mois à venir.

Afin de réaliser cette opération, elle envisage de contracter trois emprunts d'un montant total de 414 715 € sur une durée de 23 ans auprès de la Banque Postale. Pour deux emprunts (212 163 € / 100 000 €), il s'agit de prêts à taux fixes à 2,24% et pour le troisième (102 552 €), il s'agit d'un prêt à un taux actuariel égal au taux du livret A en vigueur à ce jour (2%) + 1,11 %. Celui-ci est révisable en fonction de la variation du livret A, sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0 %.

Pour ces trois prêts, une garantie d'emprunt d'un montant de 103 678,75 € représentant 25% des prêts est sollicitée auprès de notre commune, les 75% restants étant garantis par le Département de la Charente.

## Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- accorde la garantie de la Ville à Logelia Charente pour le remboursement de la somme de 103 678,75 € représentant 25% de trois emprunts d'un montant total de 414 715 € que l'organisme se propose de contracter auprès de la Banque Postale sur une durée de 23 ans dans les conditions énoncées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Banque Postale et Logelia Charente.

Fait et délibéré en mairie, le 14 décembre 2022.

Le Maire,

François NEBOUT